

**COMITÉ SYNDICAL  
FINANCES  
Délibération n°1**

**SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

L'an 2024, le 22 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 100

Membres présents : 53

Excusés : 7

Membres votants : 3

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2024 suivant et détailler dans une note annexée au présent document :

**1. Les actions nouvelles**

- S'interroger sur les financements au niveau de l'Electrification Rurale apportés aux particuliers tout en maintenant une qualité de service public compte tenu du contexte législatif actuel
- Engager une expérimentation sur les objets connectés en vue de déployer un réseau en faveur des collectivités en s'appuyant l'exemple du réseau de l'éclairage public
- Déployer un réseau d'économes de flux pour favoriser la transition énergétique et les projets transversaux sur le territoire ardéchois

**2. Les actions engagées**

- Poursuivre l'accompagnement des communes dans le cadre du groupement d'achat d'énergie
- Poursuivre la réalisation de la programmation des schémas Directeurs d'Eclairage Public
- Finaliser les travaux « Dégâts Neige » en matière d'Electrification Rurale

Au niveau financier, les dépenses principales porteraient sur :

|                                            |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| ▪ TRAVAUX ER                               | 14 000 000 € |
| ▪ ECLAIRAGE PUBLIC                         | 8 500 000 €  |
| Maintenance, travaux,<br>Aides financières |              |
| ▪ Maîtrise des Energies                    | 3 500 000€   |

Les principaux financements en 2024 seraient :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| ▪ TCCFE                   | 8 500 000 €  |
| ▪ CAS FACE                | 5 500 000 €  |
| ▪ REDEVANCES              | 2 100 000 €  |
| ▪ FCTVA                   | 1 270 000 €  |
| ▪ PARTICIPATIONS COMMUNES | 12 665 599 € |

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire 2024.

Le Président  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....

## RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

### CONTEXTE NATIONAL

#### L'ÉNERGIE DANS LA LOI DE FINANCES 2024

Le Gouvernement engage 10 milliards d'euros (Md€) supplémentaires en 2024 pour accélérer la transition écologique, dont 7 Md€ seront portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique.

62 milliards d'euros, c'est le budget 2024 des ministères en charge de la transition écologique et énergétique, hors mesures de soutien aux consommateurs d'énergie (boucliers), soit +15% par rapport à 2023.

#### Chiffres clés du budget 2024

##### Mieux préserver l'eau et la biodiversité

- Eau : + 500 M€, soit + 20 % pour le financement du plan eau.
- Biodiversité + 400 M€, soit un doublement des moyens pour la stratégie nationale pour la biodiversité.

##### Mieux se déplacer

- Infrastructures de transport : 4,6 Md€, soit + 20 % pour concrétiser le plan pour l'avenir des transports annoncé par la Première ministre.
- Aide au verdissement des véhicules : 1,5 Md€, soit + 15 % pour encourager à l'acquisition d'un véhicule propre.

##### Mieux se loger

- Rénovation énergétique : 5 Md€, soit +30 % pour massifier la rénovation et atteindre la cible de 200 000 rénovations performantes.
- MaPrimeAdapt', pour l'adaptation des logements au vieillissement : 1,5 Md€ sur le quinquennat.

##### Mieux produire l'énergie

- Nucléaire : 1,5 Md€, soit + 10 % pour contribuer à la poursuite du programme en faveur du nouveau nucléaire français.
- Fonds chaleur : 0,8 Md€, soit +0,3 Md€ pour accélérer les projets de chaleur renouvelable.

##### Mieux soutenir les territoires

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : +220 M€, soit + 540 M€ depuis 2023, après treize ans sans hausse de DGF.
- Fonds vert : 2,5 Md€, soit +20 % pour le plan de rénovation des écoles annoncé par le Président de la République.

## Les chiffres clés

### LOGEMENT



### MOBILITÉ



### ÉNERGIE



### EAU, BIODIVERSITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES



### APPUI AUX TERRITOIRES



Se décline derrière ces chiffres une véritable planification écologique avec un plan d'action pour accélérer la transition écologique :



- 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action pour atteindre les objectifs environnementaux ci-dessous et prendre en compte toutes les dimensions de nos vies :

## 1- Mieux se déplacer

C'est améliorer la mobilité de chacun grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire et faire évoluer les comportements vers des usages plus vertueux pour l'environnement, notre santé et notre pouvoir d'achat.

### C'est quoi le plan ?

- Choisir la voiture électrique légère
- Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun
- Inciter au covoiturage pour les trajets

## 2- Mieux se loger

C'est réduire les impacts environnementaux de nos logements pour une meilleure qualité de vie, des logements plus économes en énergie et plus adaptés au changement climatique.

### C'est quoi le plan ?

- De l'énergie renouvelable et décarbonée pour notre chauffage
- Des rénovations des logements plus performantes et accompagnées
- Des efforts de sobriété continus

## 3- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

C'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre l'exploitation, leur préservation et restauration, pour garantir leur pérennité.

### C'est quoi le plan ?

- Préserver et restaurer la nature
- Protéger la richesse de nos sols
- Instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources eau et forêt

## 4- Mieux produire

C'est agir pour décarboner le cycle de production, de l'énergie nécessaire à la fabrication des biens et services jusqu'à la collecte et la valorisation des déchets en fin de vie.

### C'est quoi le plan ?

- Décarboner en particulier les 50 sites industriels les plus émetteurs de France

- Diminuer l'impact environnemental de nos flux logistiques
- Augmenter la production d'énergie propre
- Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires et assurer leur performance énergétique

## 5- Mieux se nourrir

C'est changer nos habitudes alimentaires et accompagner les filières agricoles dans leur transformation agro-écologique, souveraineté alimentaire, adaptation des cultures, émissions liées aux engrais, préservation des ressources... l'agriculture, et nos comportements alimentaires, sont à la croisée des enjeux de la planification écologique et demandent une réponse globale qui intègre toute la chaîne de valeur agro-alimentaire, de l'exploitant au consommateur.

### C'est quoi le plan ?

- Baisser suffisamment les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture
- Une production agricole plus durable
- Accompagner l'évolution de notre alimentation
- Un engagement de toute la chaîne alimentaire pour promouvoir la durabilité des produits

## 6- Mieux consommer

C'est revoir nos comportements d'achats, en étant mieux informé et en tenant compte des impacts environnementaux des produits et services que nous consommons sur l'ensemble de leur cycle de vie

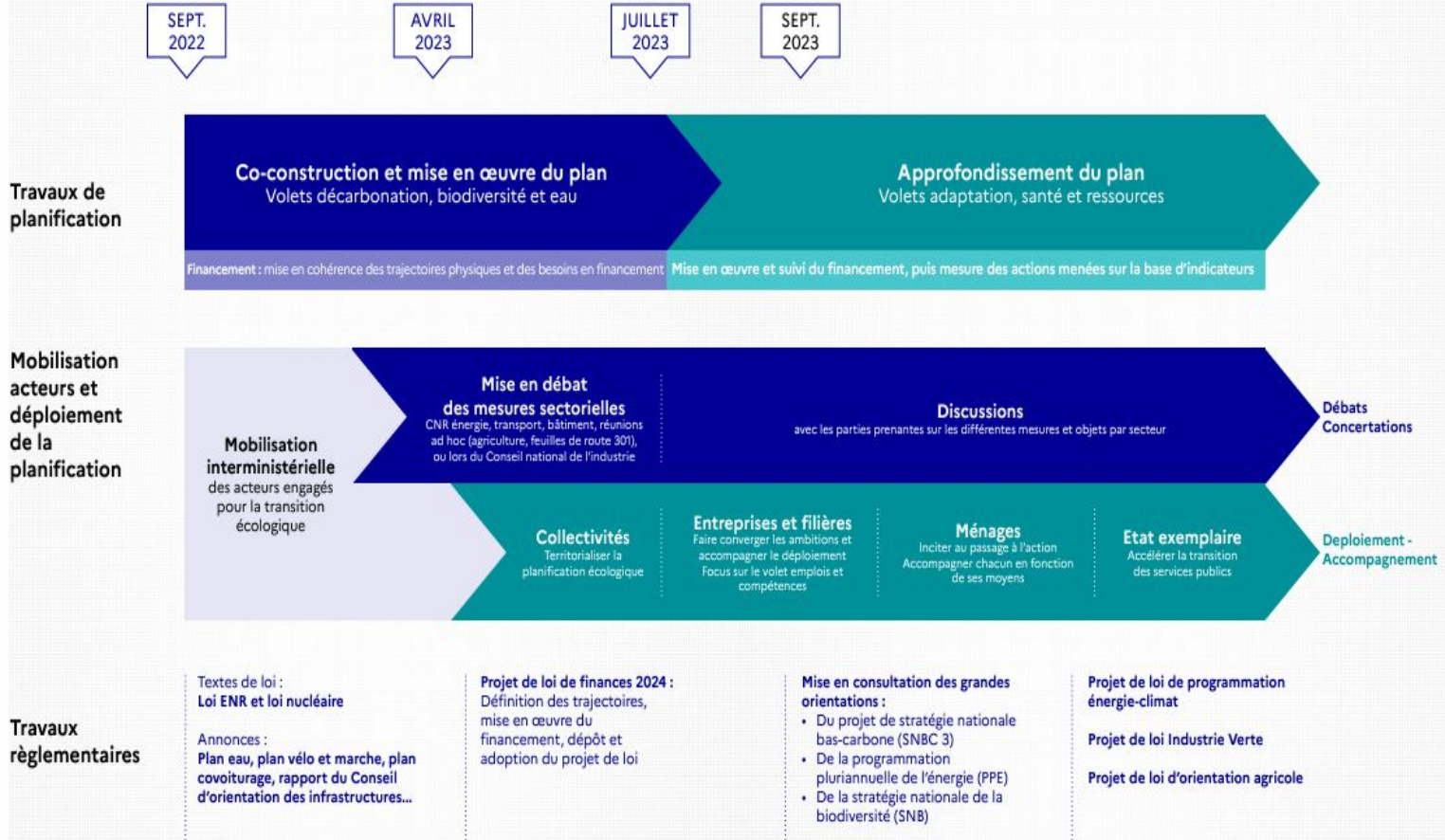
### C'est quoi le plan ?

- Encourager une consommation plus sobre et responsable
- Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Intensifier les achats responsables des acteurs économiques et des administrations

## OBJECTIF DE CETTE PLANIFICATION

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement à réduire notre empreinte et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

# I Les étapes de la planification





## FOCUS

# Accompagner le déploiement de la planification

## AU SEIN DE L'ÉTAT

L'Etat est déterminé à montrer l'exemple en matière de transition écologique en mobilisant les agents publics en faveur de pratiques écoresponsables.

### 15 engagements

seront bientôt rendus public afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Etat de 15 % en 2027 par rapport à 2022 et à atteindre le zéro émission nette d'ici 2050.

## DANS LES TERRITOIRES

La mobilisation des collectivités varie avec les compétences associées à leur statut et avec les caractéristiques propres à leur territoire. Leurs actions cumulées sont essentielles à la conduite de la transition écologique. Cela implique que l'ensemble des politiques publiques territoriales autour de ces enjeux soient cohérentes avec l'ambition nationale de planification écologique.

Pour ce faire, il sera nécessaire de :

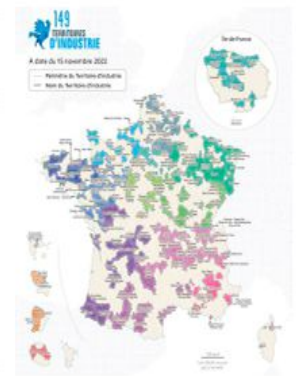
- ➔ Confronter par l'explication, l'écoute et le dialogue, la vision nationale avec les visions locales pour convenir d'objectifs partagés
- ➔ Faciliter la cohérence et la coordination des efforts entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités en employant une grammaire commune et les bons outils d'information : déploiement de la méthode de territorialisation
- ➔ Apporter des solutions concrètes et assurer l'accès des différents acteurs locaux aux compétences d'expertises nécessaires : établir des partenariats, contractualiser, installer des « COP régionales » et proposer des outils numériques partagés.

## AU SEIN DES FILIÈRES ET DANS LES ENTREPRISES

La planification écologique va nécessiter de mobiliser l'ensemble des filières économiques, en tenant compte de l'ambition de réindustrialisation du pays et en développant l'innovation au service de la transition.

Pour y parvenir, il conviendra de :

- ➔ Mener un travail avec les filières pour faire converger l'ambition de leurs feuilles de routes avec les enjeux de la planification, en veillant aux besoins en emplois et compétences et aux contraintes de bouclages transverses
- ➔ Mobiliser les grandes entreprises (en particulier les entreprises à capital public) afin qu'elles se dotent de plans de transition ambitieux, et ainsi créer un effet d'entraînement
- ➔ Accompagner les entreprises grandes et moyennes dans la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires
- ➔ Renforcer la lisibilité des aides à la transition pour les TPE / PME
- ➔ Soutenir les projets de réindustrialisation compatibles avec la transition écologique
- ➔ Encourager les investissements dans l'innovation verte.



Sources : ANTC





## FOCUS Former les citoyens tout au long de leur vie

### ÉCLAIRER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX SOCIO-ÉCOLOGIQUES

Une part importante du plan relève de l'adoption de comportements et usages sobres. La sensibilisation et la formation constituent une étape essentielle à l'atteinte de ces objectifs. Pour y parvenir, il faudra :

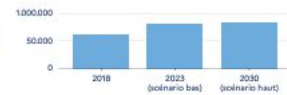
- ➔ Garantir l'accès de tous les Français à des parcours de formations initiales et continues robustes (scientifiquement) et adaptées en fonction des besoins :
  - Par le soutien, la coordination et une meilleure évaluation d'initiatives publiques (création d'un socle commun dans les Universités, lancement du BaBA du climat par le CNED, formation accélérée des enseignants de l'Education Nationale, ainsi que de l'ensemble des fonctionnaires, etc) et privées
  - Par un accompagnement renforcé pour les personnes non couvertes par des programmes existants
- ➔ Soutenir la création de programmes de sensibilisation & communication publics et privés, au niveau national comme au niveau local.
- ➔ Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement (conseils et aides financières) par la création de guichets uniques pour les ménages, collectivités et entreprises

### FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN ET ADAPTER LES COMPÉTENCES

La mobilisation massive de ressources humaines qualifiées est nécessaire dans tous les secteurs pour réussir la transition. Dans le secteur du bâtiment, 200 000 emplois à temps plein supplémentaires d'ici 2030 ! Cela passera notamment par :

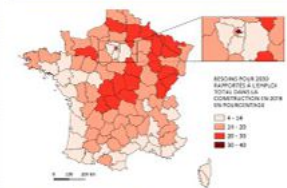
- ➔ L'intégration systématique des enjeux environnementaux aux formations métiers initiales et continues
- ➔ L'anticipation et l'accompagnement des réallocations de ressources humaines entre secteurs et au sein des secteurs, ainsi que des effets d'entraînement sur le reste de l'économie et la mutation des métiers existants.
- ➔ Un travail d'attractivité à mener auprès des plus jeunes pour valoriser les métiers de la transition écologique.

#### Emploi filière électrique



Source : Dares

#### Emploi filière bâtiment



Source : France Stratégie / Dares

## FOCUS Mettre le numérique au service de l'action

Le numérique est un outil indispensable pour réduire les délais, gérer la complexité, modéliser, cibler les actions les plus efficaces, anticiper les crises, aider les plus précaires, mettre en réseau, mobiliser. En somme, **pour mettre en œuvre une transition écologique et une adaptation au changement climatique effectives, rapides et justes.**

Ni l'ambition ni l'urgence ne doivent toutefois nous amener à négliger les risques associés aux technologies. Le numérique doit aider à changer le système actuel, non à l'optimiser encore davantage.

**Le numérique pour l'écologie doit se développer dans un cadre éthique, humaniste, citoyen et souverain** qui lutte contre le technosolutionnisme, garantit la sobriété numérique, protège la vie privée, ne laisse personne de côté, s'assure de la résilience des systèmes et du caractère démocratique des modèles.

À cette fin, l'État et les territoires co-construisent :

#### #1

UNE STRATÉGIE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE POUR **POSER UN SOCLE DE VALEURS, PARTAGER LES DONNÉES ET MIEUX COLLABORER**

#### #2

DES PLANS D'ACTION AUTOUR DE **PREMIERS CAS D'USAGE** :

- **Se déplacer** : Analyser et planifier la mobilité
- **Se loger** : Diminuer la consommation énergétique des logements ; Améliorer le parcours citoyen pour la rénovation
- **Se nourrir** : Valoriser la qualité des sols
- **Préserver** : Prévoir la ressource en eau et gérer les crises ; Gérer le recul du trait de côte ; Prendre en compte la biodiversité dans les décisions d'urbanisme
- **Consommer** : Fiabiliser et harmoniser la mesure d'un coût environnemental
- **Produire** : Déployer efficacement les énergies renouvelables

Une feuille de route sera mise en concertation publique à l'automne.

## AU NIVEAU REGIONAL : Faire de Rhône Alpes la première Région durable de France

### 1- Poursuite de la stratégie de développement de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables à l'exception de l'éolien

#### Auvergne-Rhône-Alpes, pionnière de la filière hydrogène en France

- En 2022, **154 entreprises, représentant plus de 1 000 emplois**, impliquées dans la filière hydrogène. La croissance rapide du secteur implique un besoin de recrutement grandissant, estimé à 1500 emplois d'ici 2025.
- **SRADDET** : **+ 54% d'énergie renouvelable produite à l'horizon 2030 par rapport à 2015.**
- **Chef de file sur l'énergie**, la Région se positionne au cœur de la gouvernance régionale de l'hydrogène depuis mars 2022 avec notamment la création du **Comité Régional de l'Hydrogène** qui réunit, deux fois par an, les grands acteurs de l'H2 en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Interreg**



Co-funded by  
the European Union

**Alpine Space**

AMETHYST



## SAS HYmpulsion

**Société commerciale au capital de 22M€**  
**fruit du partenariat entre acteurs publics et privés**

**Objectif: initier la mobilité hydrogène renouvelable**  
**en Auvergne-Rhône-Alpes par le déploiement**  
**d'infrastructures de distribution d'hydrogène**



## Stratégie régionale hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes

**Une stratégie en 4 axes pour déployer la filière Hydrogène votée**  
**en juillet 2020 dans le cadre du Plan de relance**

- 1. Développement du marché : Usages mobilité et décarbonation de l'industrie**
- 2. Soutien à la Recherche et à l'Innovation**
- 3. Structuration la filière et son développement, adaptation des compétences et de la formation - Campus Hydrogène**
- 4. Intensification des coopérations européennes et internationales**

AMETHYST

## Projet ZERO EMISSION VALLEY (ZEV)

Projet lancé en 2018

Budget initial : 50 M€

Projet lauréat Europe 2017 / AAP ADEME 2019

(mobilité légère) et ADEME 2022 (mobilité lourde)



**Près de 20 stations**  
**de distribution d'hydrogène**  
**350 / 700 bars**



**Des électrolyseurs**  
**capables de produire l'hydrogène**  
**renouvelable**



**Plus de 400**  
**véhicules légers subventionnés**



= > un appel à projets ouvert depuis  
2019

= > un AMI lancé début 2023



**Plus de 80 véhicules**  
**lourds financés**



= > 50 cars régionaux rétrofités  
= > des bus, des cars, des bennes à  
ordure ménagères dans d'autres  
collectivités



## AMETHYST

# La Région exemplaire en matière de déploiement de la mobilité lourde Hydrogène

La Région représente **20% du projet de mobilité lourde** avec un montant d'aide obtenu de près de 5,7 M€ pour:

- 50 cars rétrofités et un bus sur la ligne Lyon–Montluel
- une station train Hydrogène à Clermont-Ferrand



## Autres partenariats H2

- **Corridors Camions H2 / HYmpulsion** : dépôt d'un dossier à l'ADEME en septembre 2023 pour réaliser un corridor camions entre Turin et Lyon. **Résultat attendu sur 2024.**  
Une convention de partenariat a été officiellement signée, réunissant des acteurs clés tels que la SFTRF, AREA, le syndicat du pays de Maurienne et HYmpulsion, autour du projet **Autoroute Hydrogène Alpine**.  
Ce partenariat vise à déployer **30 camions à hydrogène d'ici 2025** sur ce périmètre géographique.
- **Suivi de projets innovants** tels que les **dameuses H2**.
- **Formation** :
  - Participation à des projets nationaux : **DEF'HY** : celui-ci consiste à réaliser un diagnostic poussé et une analyse des compétences-métiers et formations de la filière Hydrogène.  
Agir sur 3 axes : adapter les compétences aux spécificités de l'hydrogène, limiter les tensions déjà observées et recenser l'offre, et, identifier les nouveaux besoins.
  - Participation à des projets européens : **Green Skills for Hydrogen**, qui contribue au développement d'une main-d'œuvre qualifiée en Europe
- **Formation (suite)** :  
**L'exemple du développement de formation par un partenariat entreprise/Région : Symbio Hydrogène**  
**Académie**, participe au comité emploi-formation-compétence animé par la Direction de la formation et de l'orientation (DFOR) de la Région pour la mise en œuvre du volet formation de la feuille de route hydrogène. Il s'agit de construire un écosystème de formation à l'échelle de la région pour répondre aux besoins des entreprises de la filière en s'appuyant sur l'existant et en lui permettant d'évoluer.
- **Feuilles de routes développées avec 3 pôles de compétitivité et un centre de ressource** :
  - **Tenerdis** pour la transition énergétique
  - **CARA** pour la mobilité
  - et **Axelera** pour la chimie et l'industrie.
  - **AURA EE** (énergie et environnement)

## HYDROGÈNE VERT EN ZONES DE MONTAGNE : DERNIÈRES AVANCÉES DU PROJET AMETHYST

AURA-EE et Tenerdis sont partenaires du projet Interreg Espace alpin AMETHyST, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un projet qui vise à faciliter le déploiement d'écosystèmes locaux d'hydrogène vert dans les Alpes.

Lancé en novembre 2022, le projet AMETHyST doit contribuer à ouvrir la voie à un mode de vie alpin post-carbone dans les zones à fort afflux touristique, en renforçant les compétences et en améliorant l'efficacité énergétique. Piloté par AURA-EE et Tenerdis, il associe deux territoires d'expérimentation : la Communauté de communes Cœur de Tarentaise et la Communauté d'agglomération Arlysère. Et bénéficie du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet s'inscrit en effet dans l'ambition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de devenir la première région en mobilité hydrogène. Engagée dans l'hydrogène bien avant que les projecteurs médiatiques ne soient braqués cette énergie, la région a lancé, en 2018, le projet Zero Emission Valley (ZEV), afin d'amorcer la filière hydrogène à travers la mobilité décarbonée. AMETHyST et ZEV soutenant les dynamiques territoriales hydrogène, de nombreuses synergies et coopérations sont à venir.



visité le plus grand électrolyseur alcalin d'Europe produisant de l'hydrogène vert



## Que faut-il en retenir ?

Des observations clés ont été faites concernant les défis et les opportunités dans le domaine des stratégies liées à l'hydrogène, ainsi que les obstacles à la mise en œuvre de projets hydrogène. Des observations qui peuvent être classées en trois thèmes principaux : l'engagement des parties prenantes, la technologie et le financement.

### Engagement des parties prenantes

- Éducation : le manque de sensibilisation de la population locale à la technologie hydrogène suscite des inquiétudes. Le soutien des autorités locales et une forte volonté politique sont reconnus comme des leviers essentiels.
- Création de réseaux de collaboration : l'établissement de liens entre les parties prenantes locales et privées est certes une tâche difficile mais nécessaire pour la réussite des projets hydrogène.
- L'hydrogène en tant que solution : l'hydrogène constitue une étape cruciale vers l'indépendance énergétique et la durabilité.

### Technologie

- Des applications polyvalentes : l'hydrogène peut trouver des applications dans divers secteurs, notamment la mobilité, le chauffage, l'industrie, le tourisme et le stockage de l'énergie. Il est particulièrement utile dans les situations où les solutions d'électrification sont confrontées à des défis importants.
- Besoins de stockage : pour garantir un approvisionnement fiable en hydrogène tout au long de l'année, un espace de stockage important est nécessaire, en particulier pour gérer les fluctuations de la demande entre les saisons.
- Énergie renouvelable : la production d'hydrogène vert exige un approvisionnement important en énergie renouvelable. Le développement d'un réseau énergétique fiable et l'accès aux experts sont essentiels pour une production durable.
- Stratégie de production et d'utilisation : une stratégie cohérente qui couvre à la fois la production et l'utilisation de l'hydrogène est une condition du succès à long terme.
- Échelle de l'écosystème : des décisions doivent être prises quant à l'échelle des écosystèmes d'hydrogène - qu'ils soient locaux, régionaux ou plus vastes. Le concept d'écosystèmes ouverts ou fermés (import/export) doit être pris en compte en termes d'efficacité.
- Délais : il est nécessaire de clarifier quand et à quelle fréquence l'hydrogène sera utilisé, ce qui nécessitera des efforts de collecte de données.
- Impact visuel : les aspects visuels de l'infrastructure hydrogène doivent être pris en compte, notamment en termes d'intégration dans les paysages existants.
- Risques : les risques associés à l'utilisation de l'hydrogène, tels que les problèmes de sécurité et les restrictions réglementaires dans certains pays, doivent être clarifiés.

### Financement

- Des coûts élevés : Les projets hydrogène sont associés à des coûts élevés, et le soutien des autorités locales est crucial pour rendre ces entreprises financièrement viables.
- Risque élevé : compte tenu de l'état expérimental de la technologie, les investisseurs sont « frileux ». Des stratégies visant à atténuer les risques et à encourager les investissements doivent être développées.
- Volatilité des prix : les coûts et les prix de l'hydrogène sont susceptibles de changer et peuvent être difficiles à estimer avec précision.
- Deux approches : deux approches distinctes du développement de l'infrastructure hydrogène ont été discutées : a) construire la structure uniquement lorsque la demande est suffisante, et b) mettre en place l'infrastructure de manière proactive, ce qui peut, à son tour, stimuler la demande des clients.

Ces informations clés éclairent le paysage complexe des stratégies hydrogène et doivent guider les efforts à fournir pour surmonter les obstacles identifiés et promouvoir la technologie de l'hydrogène.

## 2- Faire d'Auvergne Rhône Alpes la première montagne durable d'Europe (plan montagne 2)

Dans le cadre de ce Plan Montagne II, les 100 millions d'euros visent plus particulièrement des objectifs tournés vers le **développement durable**.

Quatre axes prioritaires sont évoqués par la Région :

- 10 millions d'euros pour l'accompagnement de projets de développement durable : pour la stations qui tentent vers le **zéro émission**
- 15 millions d'euros pour la diversification de l'offre touristique été comme hiver : pour permettre aux stations de fonctionner et accueillir du public quelque soient les **aléas climatiques**
- 30 millions d'euros pour la pérennisation de la saison hivernale en sécurisant l'**enneigement**
- 6 millions d'euros pour des **actions pédagogiques** en montagne, adressées aux élèves de la région.

Seules 9 destinations de montagne sont labellisées « flocon vert » en France.

En parallèle de ces quatre axes, 10 millions d'euros seront alloués à l'accompagnement de la **rénovation** immobilière de loisirs et des centres de vacances, 5 millions pour accompagner les plus **petites stations**, et 20 millions pour soutenir les projets **d'ascenseurs valléens**.

À travers ce plan, la Région essaie de prouver aux visiteurs comme aux associations qui s'en inquiètent que les stations de ski ne sont pas forcément **nocives pour l'environnement**.

Pour rappel, à ce jour, seules 9 destinations de montagne en France, dont les stations Morzine-Avoriaz (Haute-Savoie), ont obtenu le label « flocon vert » qui garantit leur **engagement durable** sur les questions environnementales et sociales.

## 3- Investir massivement dans les lycées pour baisser la consommation de 20%

De nombreuses mesures ont déjà été prises en faveur de la transition énergétique depuis 2016 :

- Les lycées auvergnats-rhônealpins consomment environ 20 % de moins que la moyenne nationale (moyenne nationale : 135 KWh/h ; moyenne régionale : 107 KWh/h),
- 70% des établissements scolaires régionaux sont jugés « très performants » d'un point de vue énergétique (contre moins de 60% en 2016),
- 150 000 m<sup>2</sup> de toitures de lycées ont été équipées de panneaux photovoltaïques,
- Les nouveaux établissements construits par la Région répondent à ces problématiques, à l'instar du lycée Charles-Mérieux à Lyon et du lycée Gergovie à Clermont-Ferrand, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

À l'instar des lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes va adapter le fonctionnement de ses propres bâtiments pour réduire sa consommation et sa facture énergétiques.

Les réunions et manifestations seront organisées en journée, pour bénéficier de la lumière naturelle et réduire l'amplitude du chauffage, dont la température sera réduite à 19 degrés.

Certains matériels individuels, comme les chauffages et climatiseurs d'appoint, seront temporairement interdits.

Quant aux éclairages, ils seront remplacés par des LED les moins énergivores et réduits sur certains espaces ciblés.

Enfin, d'autres bonnes pratiques seront adoptées, comme l'extinction des matériels informatiques, notamment la nuit, mais également la fermeture de certains équipements électriques les jours de faible affluence.

Des réflexions sont en cours pour réduire la consommation énergétique des bâtiments de la région, à plus long terme:

Automatisation de la régulation de la ventilation,

Récupération des eaux internes,

Dotation en équipements les moins énergivores,

Développement des énergies renouvelables en utilisant des panneaux photovoltaïques (déjà présents sur 2600 m<sup>2</sup> des toits des Hôtels de Région).

Accompagnement de la Région pour les factures énergétiques

Des aides spécifiques « viabilisation », au titre du dispositif spécifique énergie sont en cours d'examen pour, au cas par cas, et selon la situation financière de chaque établissement et ses propres efforts, aider financièrement les lycées les plus fragiles, au regard de la situation globale, de la capacité à prélever, du niveau des fonds de roulement, des factures arrivées ou prévues.

La Région fixe le seuil des fonds de roulement soutenable autour de 45 jours.

Rappel : L'aide régionale au titre du surcoût énergétique lié à la hausse du prix des énergies a mobilisé 18,5 millions d'euros, pour les lycées publics, en 2022.

Pour mémoire depuis 2022 :

| Phase 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | mesures d'urgence et de bon sens | Décembre 2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des consignes de températures dans les établissements (19 degrés dans les salles de classe) : 10% d'économies de consommation et 8 millions d'euros d'économisés dès 2023</li> <li>• Limitation de l'usage de l'eau chaude pour le nettoyage : 10% d'économies de consommation</li> <li>• Déploiement d'1 million d'ampoules LED, plus performantes pour atteindre le 100% LED dans les établissements scolaires : 10 à 15% d'économies de consommation</li> </ul> |                                  |               |



- Généralisation des contrats intégrant une garantie de performance énergétique : 15 à 20% d'économies de consommation
- Expérimentation dans quelques établissements pilotes, avec l'entreprise Schneider, pour déployer des logiciels intelligents permettant de mesurer, optimiser et réduire la consommation énergétique

## Phase 2

depuis du début de l'année 2023

- Lancement de travaux de rénovation importants dans les lycées les plus énergivores,
- Installation de panneaux photovoltaïques (des ombrières solaires sur les parkings des lycées et des panneaux sur les préaux, les toitures, ...) jusqu'à atteindre environ 50% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique des lycées d'ici 2025 : 15% d'économies de consommation.

**Le plan de solarisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit 250 installations d'ici 2030, et 500 installations d'ici 2035.**

- Poursuite du raccordement des lycées à des réseaux de chaleur : 10% d'économies de consommation.

## EN LOCAL

Au-delà des compétences de ses compétences de base, à savoir, l'électrification rurale, l'éclairage public et la maîtrise des énergies auxquelles le personnel du Syndicat se consacre pleinement, il convient de mettre en lumière deux axes forts sur lesquels les élus porteront une attention toute particulière au cours de l'année 2024 :

### Contrat de concession d'électricité

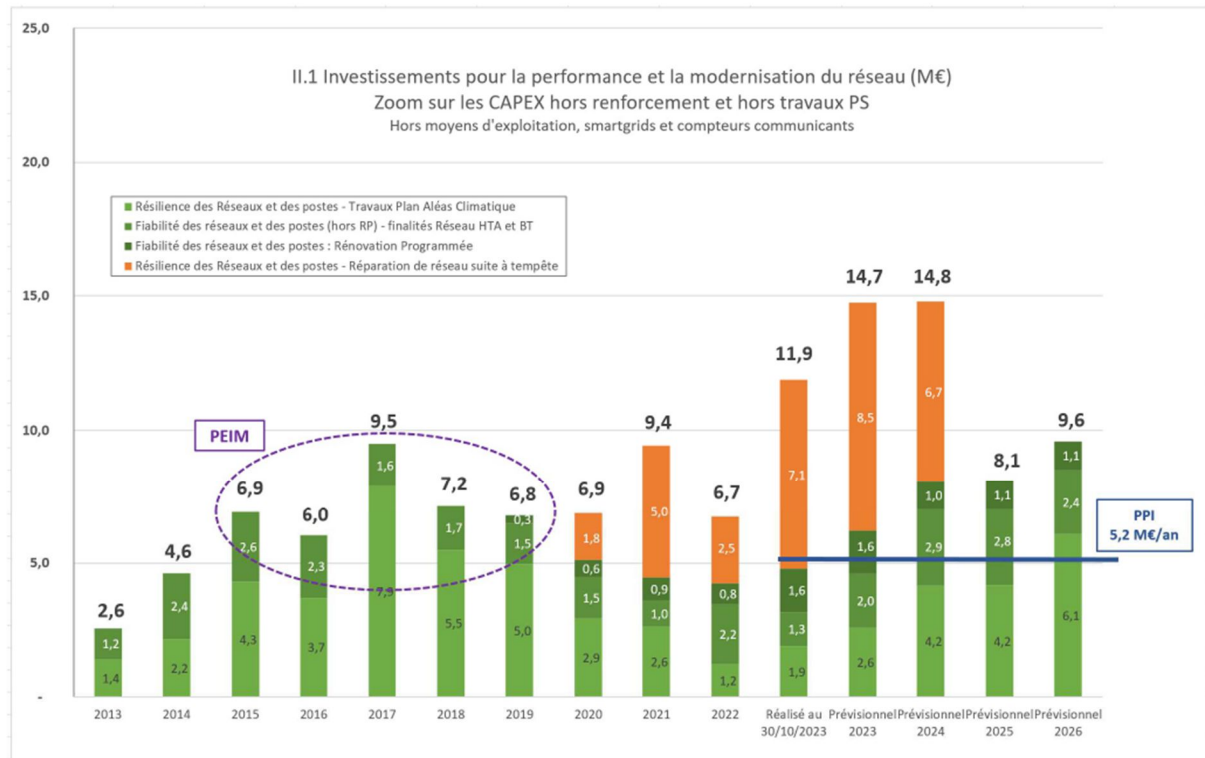
Suite à la signature d'un nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF, pour une durée de 30 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un suivi technique et financier a été mis en place via un comité de pilotage pour évaluer et contrôler les investissements et la qualité de fourniture d'électricité sur le territoire ardéchois et ses 335 communes.

Suivi financier du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à mi-novembre 2023

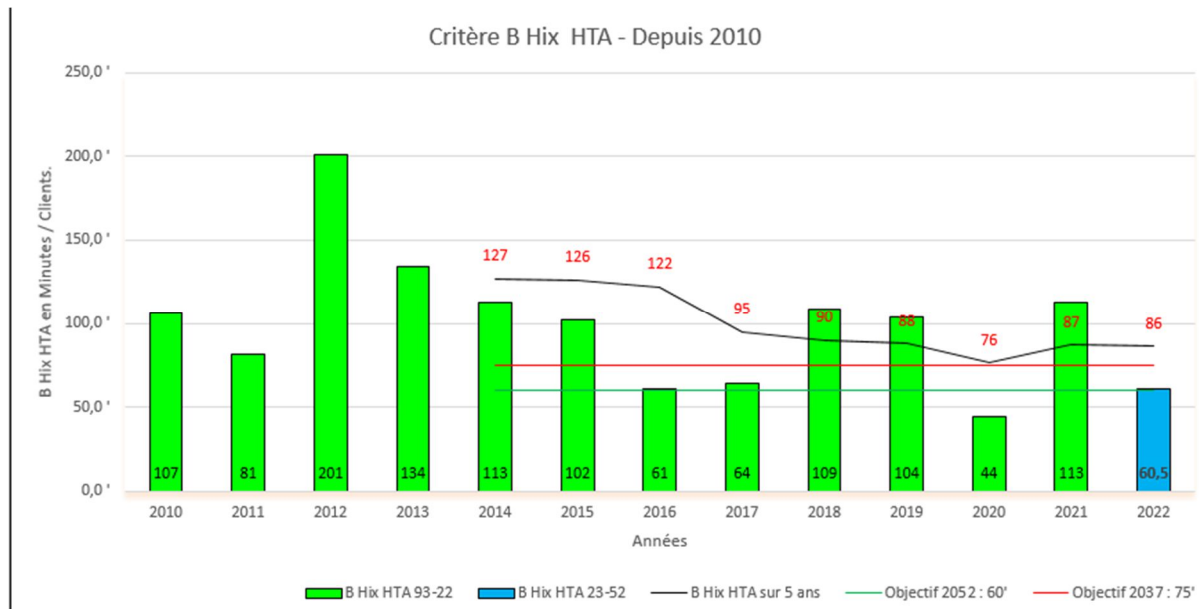
| Dénomination PPI                                                                                                                                     | Totalité du PPI (2023 - 2026) |                     | 2023                          |            |              | 2024                          |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|------------|--------------|-------------------------------|------------|
|                                                                                                                                                      | Engagement financier PPI (k€) | Réalisé à date (k€) | Engagement financier PPI (k€) | Prévu (k€) | Réalisé (k€) | Engagement financier PPI (k€) | Prévu (k€) |
| Renforcement BT (création nouveau départs + augmentation capacité)                                                                                   | 400                           | 251                 | 95                            | 429        | 251          | 102                           | 234        |
| Modification / modernisation structure HTA                                                                                                           | 700                           | 276                 | 175                           | 298        | 276          | 175                           | 900        |
| Renouveler les réseaux HTA CPI incidentogènes                                                                                                        | 450                           | 92                  | 113                           | 180        | 92           | 113                           | 335        |
| Traiter les réseaux HTA aériens en rénovation programmée                                                                                             | 4 000                         | 1 616               | 1 000                         | 1 600      | 1 616        | 1 000                         | 1 030      |
| Renouvellement ciblé de réseaux HTA aériens, majoritairement de faibles section                                                                      | 4 000                         | 2 700               | 1 000                         | 3 200      | 2 700        | 1 000                         | 1 115      |
| Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) en commençant par les plus incidentogènes en coordination avec SDE 07               | 300                           | 98                  | 75                            | 268        | 98           | 75                            | 146        |
| Renouveler le réseau BT souterrain incidentogène                                                                                                     | 450                           | 68                  | 75                            | 88         | 68           | 150                           | 185        |
| Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques dans les zones sensibles en les traitant majoritairement par enfouissement | 4 400                         | 2 100               | 1 100                         | 2 500      | 2 100        | 1 100                         | 3 300      |
| Sécurisation des antennes aériennes prioritaires exposées aux aléas climatiques                                                                      | 4 800                         | 900                 | 1 200                         | 1200       | 900          | 1 200                         | 2 000      |
| Mise en service d'Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT)                                                                                            | 700                           | 135                 | 175                           | 170        | 135          | 175                           | 300        |
| Amélioration des terres                                                                                                                              | 500                           | 450                 | 124                           | 480        | 450          | 202                           | 600        |
| Réparation de réseau suite à tempête                                                                                                                 | 6 700                         | 7 087               | 3 350                         | 8 500      | 7 287        | 3 350                         | 6 700      |

| Dénomination PPI                                                                                                                                     | Totalité du PPI (2023 - 2026) |                          | 2023                   |                 |                   | 2024                   |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|-------------------|------------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                      | Objectif PPI (m ou nb)        | Réalisé à date (m ou nb) | Objectif PPI (m ou nb) | Prévu (m ou nb) | Réalisé (m ou nb) | Objectif PPI (m ou nb) | Prévu (m ou nb) |
| Modification/modernisation structure HTA selon PPI                                                                                                   | 6 000                         | 458                      | 1 500                  | 600             | 458               | 1 500                  | 5 000           |
| Renouveler les réseaux HTA CPI incidentogènes                                                                                                        | 3 000                         | 800                      | 750                    | 1 300           | 800               | 750                    | 1 600           |
| Traitement des réseaux HTA aérien en rénovation programmée                                                                                           | 60 000                        | 17 300                   | 15 000                 | 20 000          | 17 300            | 15 000                 | 19 346          |
| Renouvellement ciblé de réseaux HTA aériens, majoritairement de faibles section                                                                      | 40 000                        | 2 344                    | 10 000                 | 21 000          | 7 000             | 10 000                 | 16 000          |
| Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) en commençant par les plus incidentogènes en coordination avec SDE 07               | 5 000                         | 336                      | 1 250                  | 526             | 336               | 1 250                  | 1 234           |
| Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques dans les zones sensibles en les traitant majoritairement par enfouissement | 20 000                        | 3 800                    | 5 000                  | 11 000          | 3 800             | 5 000                  | 19 194          |
| Sécurisation des antennes aériennes prioritaires exposées aux aléas climatiques                                                                      | 40 000                        | 0                        | 10 000                 | 13 000          | 4 000             | 10 000                 | 8 737           |
| Mise en service OMT                                                                                                                                  | 30                            | 10                       | 8                      | 17              | 10                | 8                      | 15              |

## SDE-07 – Investissement pour la performance et la modernisation du réseau - Réalisé et prévisionnel -



### Qualité de la fourniture : Temps de coupure



### Commentaires Année 2022

- Le critère Bhix HTA de cette année est de 60,5 minutes.
- Le critère Bhix HTA moyenné sur 5 ans, est de 86,1 minutes cette année,
- Le critère Bhix HTA moyenné sur 5 ans, c'est amélioré de 0,8 minutes cette année,
- L'objectif de mi contrat (75 minutes), n'est pas atteint.
- L'objectif fin contrat (60 minutes), n'est pas atteint.



## LES OBJETS CONNECTES

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), le SDE07 s'assure de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires EDF et ERDF dans le cadre du contrat de concession signé en janvier 2023 pour une durée de 30 ans.

Partenaire privilégié des élus locaux, le syndicat exerce également des compétences dans les domaines de la distribution gazière, de l'éclairage public, de l'éco mobilité, ainsi qu'en matière de conseil en maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine public et de développement de projets de production d'énergie renouvelable.

La promulgation, le 17 août 2015, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Elle introduit également une nouvelle organisation administrative et territoriale de la planification énergétique, du niveau national à l'échelon local.

Les syndicats d'énergies, autorités organisatrices de la distribution électrique, assurent un rôle intermédiaire de coordination et d'accompagnement entre la collectivité régionale et les EPCI.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique et de ses activités en réseaux, le SDE07 souhaiterait également mettre en œuvre un ambitieux programme de déploiement des objets connectés comprenant une plateforme transversale et des logiciels métiers. Une plateforme « Opendata » serait également mise à disposition ainsi qu'une plateforme de stockage des données. Le SDE07 dispose déjà d'un SIG départemental pour ses activités en réseau.

L'article 4 des statuts du SDE07 intitulé « compétences facultatives » et plus précisément l'alinéa 4-1-2 « Communications électroniques » établit clairement la possibilité d'intervention du SDE07 dans le cadre des dispositions de l'article L1425-1 du CGCT.

Le SDE07 intervient d'ores et déjà en matière de télégestion sur l'éclairage public, permet aux communes d'utiliser les supports d'éclairage public ou d'électrification rurale dans le cadre de convention avec ENEDIS pour la pose de matériel de video surveillance ou autres appareils connectés.

La création d'un réseau d'objets connectés sur le territoire permettrait :

- Améliorer les services rendus aux citoyens
- Optimiser la qualité du service public
- Répondre aux nouveaux usages de la population et aux nouvelles exigences
- Optimiser les coûts de gestion
- Analyser et communiquer sur les services rendus aux citoyens

Cette infrastructure aux services des collectivités adhérentes leur permettrait de connecter leurs objets connectés afin principalement de pouvoir réaliser des économies financières sur leur budget de fonctionnement de plus en plus contraint par le contrôle des dépenses énergétiques.

L'usage est très large et s'élargira dans les prochaines années mais il trouve déjà sa place en matière de gestion des réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et le pilotage des bâtiments. Cette liste d'usage pourra croître en fonction des besoins exprimés par les collectivités afin de répondre aux problématiques ou dérives constatées.

## ACTEE II

**ACTEE2 a lancé depuis le 1er juillet son appel à manifestation d'intérêt à destination des bâtiments municipaux - SEQUOIA :**

Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux

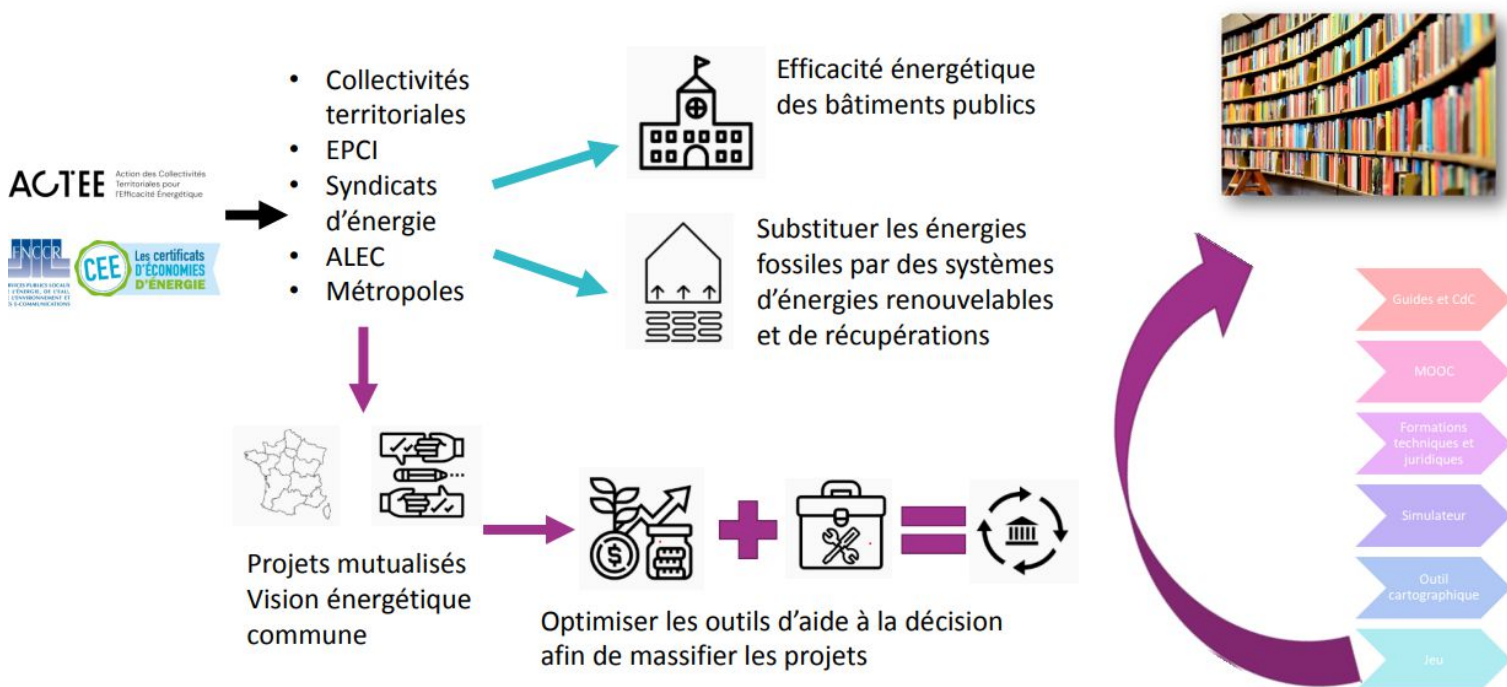
L'objectif premier de cet AMI est d'apporter **un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.**

Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du programme ou, a minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).

La faisabilité des actions et des travaux par suite des études financées par le programme ACTEE sera un élément déterminant dans le choix des lauréats.

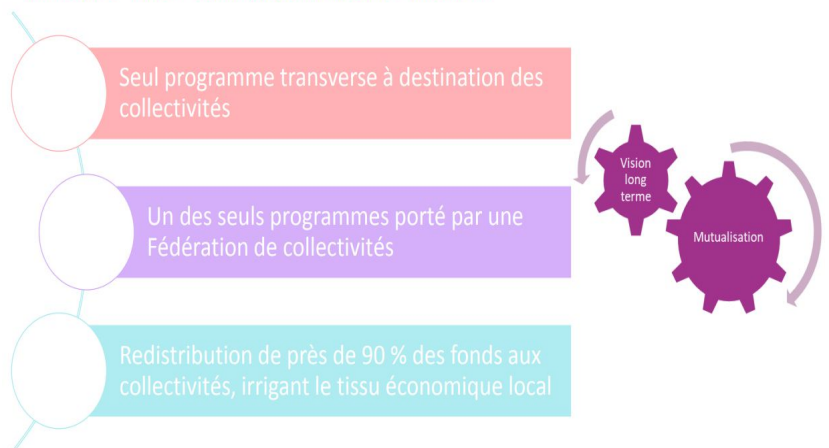
Le second objectif de l'AMI est **de créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra-départementale.**

Rappel Programme ACTEE :



- Projets d'énergies renouvelables : rôles et actions des collectivités et de leurs groupements
- Décret tertiaire : quelles obligations pour vos bâtiments ?
- Plaque d'économe de flux Rajout  
adresse site
- Fiche conseil Schéma directeur immobilier
- Fiche conseil Commissionnement
- Fiche conseil COCON
- Fiche conseil Intracting
- CCTP Audits d'installations thermiques

ACTEE2 (PRO – INNO – 52), un programme pour les collectivités



## 1. Les deux valeurs de l'AMI SEQUOIA :

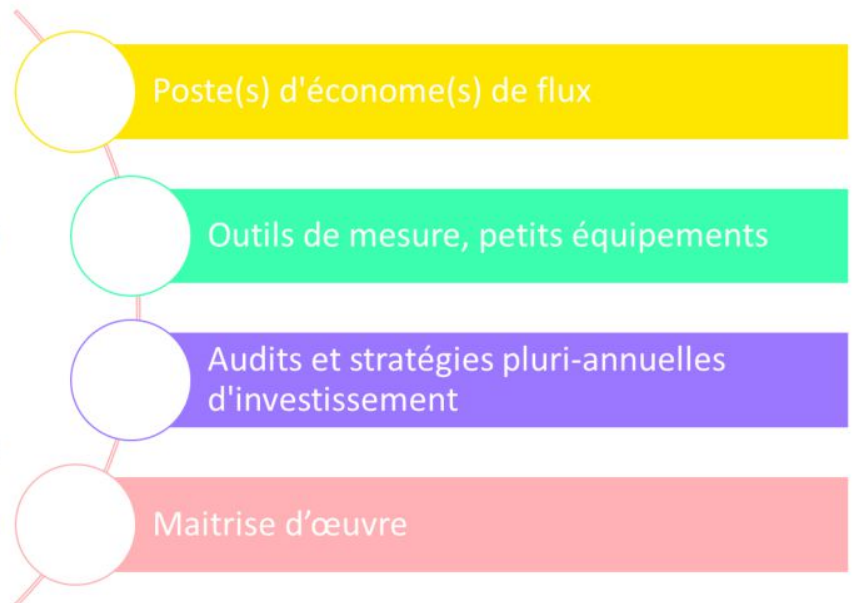
- **1 - Mutualisation** : travailler ensemble avec plusieurs collectivités, mutualiser l'expertise (un économe de flux ACTEE par exemple), constituer une masse critique permettant un effet levier dans les actions, mutualiser un logiciel de suivi, des compétences partagées, un comité d'élus ou de services mis en place...
- **2 - Long terme** : s'inscrire dans une stratégie patrimoniale de long terme, analyser son projet avec les externalités portées par les actions de rénovation énergétique (santé, qualité de l'air, bruit, confort, luminosité...) pour une construction durable du territoire, réfléchir dans une logique de bouquet de travaux étalés dans le temps, en avançant marche après marche avec un effet boule de neige.



## 1. Financer qui et pourquoi faire ?

### • Les entités pouvant candidater sont notamment :

- Les collectivités territoriales : communes, départements, régions ;
- Les établissements publics locaux (EPCI, métropoles et pôles métropolitains, communautés (CC/CA/CU), syndicats intercommunaux) ;
- Les Syndicats d'énergie ;
- Des partenaires publics locaux des collectivités, comme les ALEC et les AREC ;
- D'autres acteurs qui peuvent faire sens selon les types d'AMI, qui seront définis dans les cahiers des charges en amont de chaque AMI (comme par exemple des organismes impliqués dans la gestion et la rénovation des bâtiments de santé, des SPL ou SEM/SEMOP à majorité de capital public).



## Econome de flux ACTEE ?

Approche complémentaire avec les Conseillers en Energie Partagée avec 2 axes de différenciation :

- Rural et urbain
- Action sur l'ensemble de la chaîne de valeur



CEP

Econome de flux ACTEE

- Un réseau de **60 économes de flux**, en poste ou en cours de recrutement
- **Répartition territoriale qui suit celle des lauréats** : forte dynamique sur la partie Ouest et Bourgogne-Franche-Comté

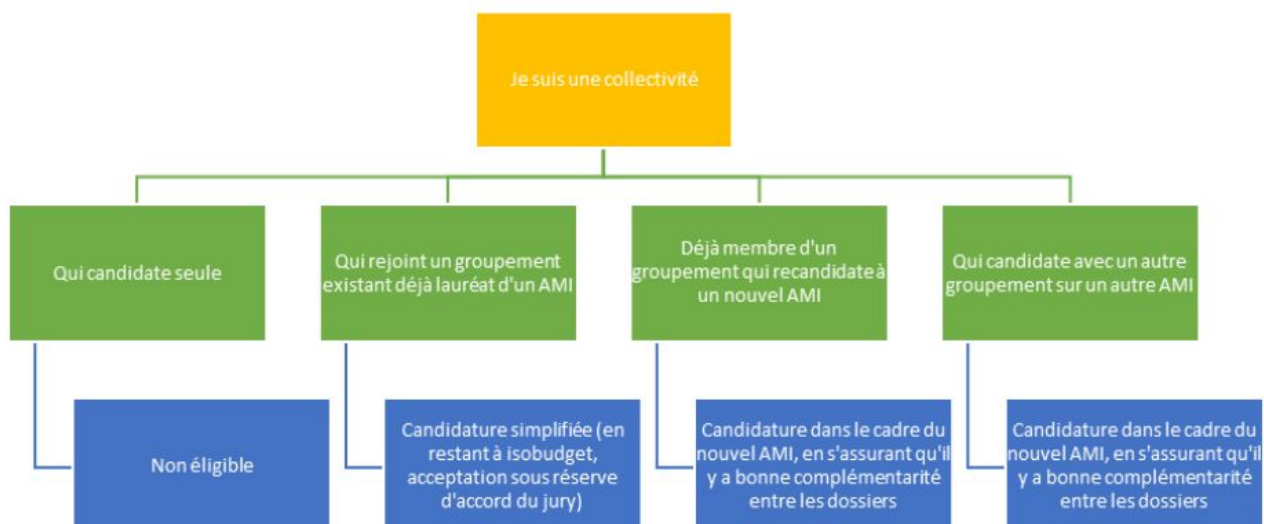
ACTEE  
Bourgogne



## 1. Financement

| Taux d'aide et plafonnement (période courant de la date de signature de la convention par le groupement lauréat au 31 décembre 2022) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources humaines (économe de flux)                                                                                                | Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement                                                                                                                                                                                                           |
| Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure                                                                 | Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement                                                                                                                                                                                                           |
| Etudes techniques                                                                                                                    | Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement                                                                                                                                                                                                           |
| Maîtrise d'œuvre                                                                                                                     | Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement<br>OU<br>Aide de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants<br>L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action |
| Plafond total d'aide par membre du groupement                                                                                        | 250 000 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.                                                                                                                                                                                                                                        |

L'articulation des candidatures pourra se faire selon le principe suivant :

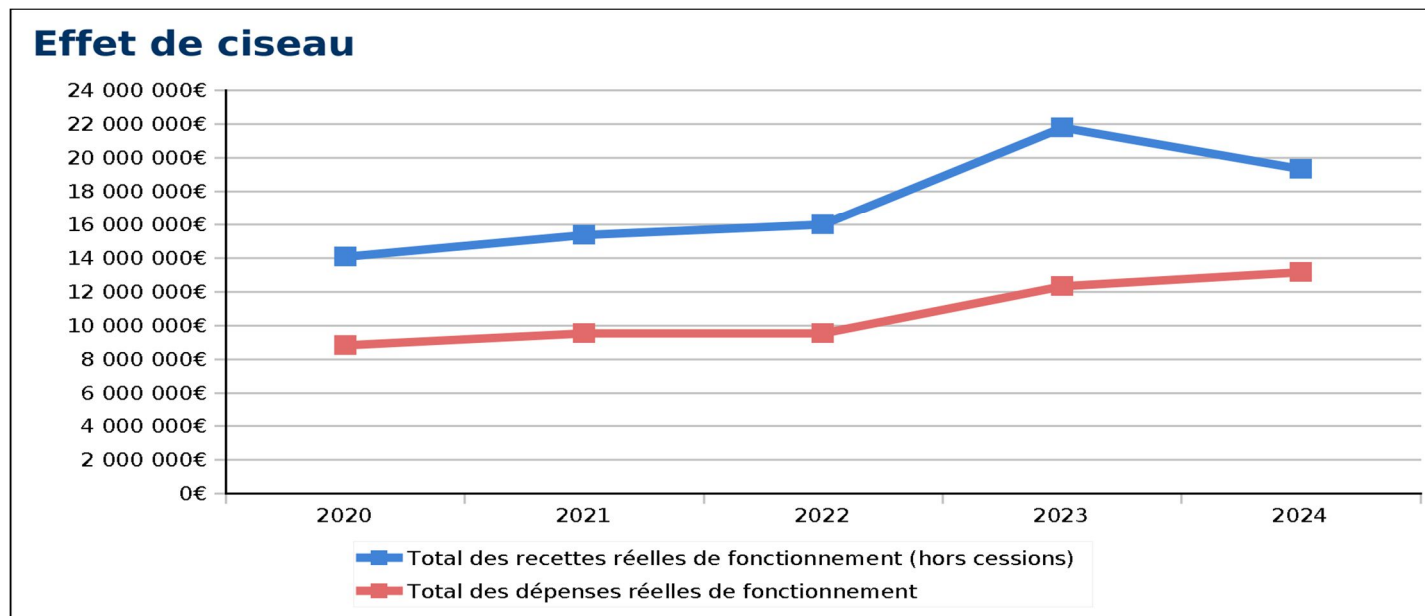


Telle est donc la volonté affichée du SDE07 pour 2024 : Intégrer ACTEE II. La candidature à l'AMI a été déposée et nous espérons vivement pouvoir créer et dynamiser un réseau d'économes de flux au service de notre territoire en partenariat avec les différents EPCI.

## LE SYNDICAT EN CHIFFRES : BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

### 1- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

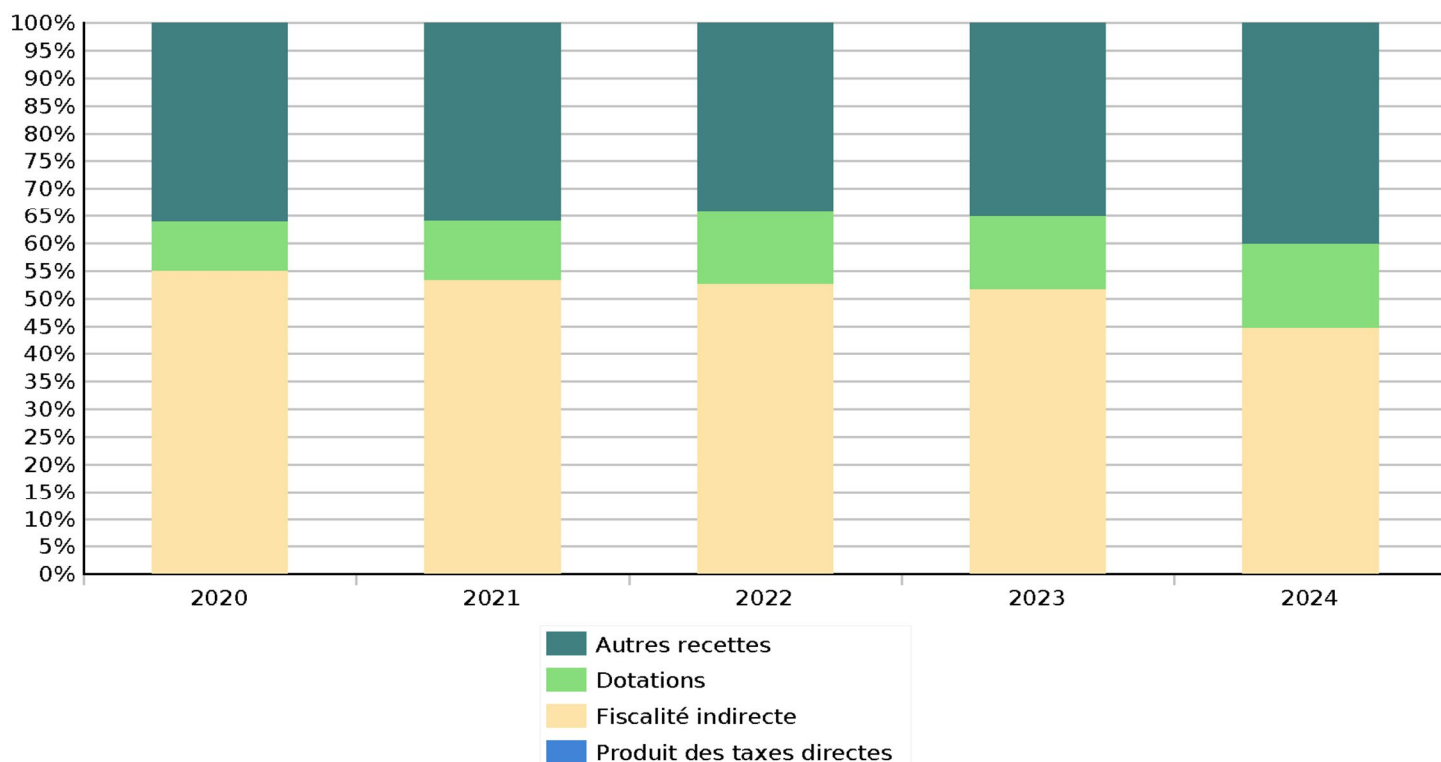


|                                            | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       |
|--------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recettes de fonctionnement (hors cessions) | 14 091 765 | 15 372 437 | 15 980 805 | 21 770 875 | 19 309 102 |
| Evolution n-1                              | 7,95 %     | 9,09 %     | 3,96 %     | 36,23 %    | -11,31 %   |
| Dépenses de fonctionnement                 | 8 832 028  | 9 539 426  | 9 555 114  | 12 322 985 | 13 164 837 |
| Evolution n-1                              | 14,26 %    | 8,01 %     | 0,16 %     | 28,97 %    | 6,83 %     |

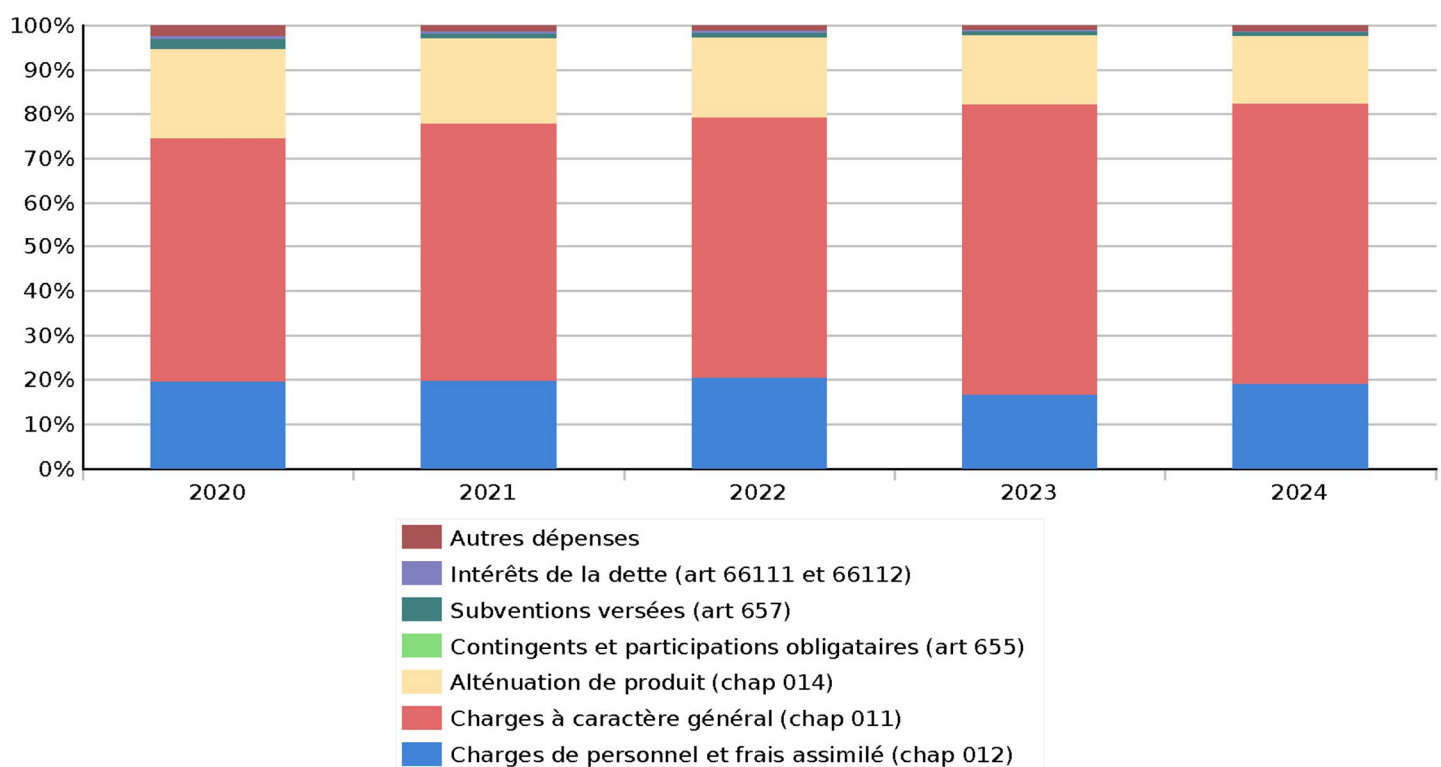
L'évolution des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par : Augmentation du coût de l'achat d'énergie, groupement d'achat sur les audits énergétiques, augmentation des coûts de maintenance de nos contrats en matière d'administration générale de la structure, charges de personnel.

S'agissant des recettes de fonctionnement, une vigilance est portée de manière récurrente de sorte de rapprocher chaque dépense à sa recette sans pour autant l'affecter. Le SDE07 peut ainsi faire bénéficier à ses communes membres, cette année, de la réforme sur TCCFE (+ un trimestre cette année et des régularisations de 2022 intervenus tout au long du premier semestre ont permis une augmentation de ce poste de + 33.75%). Un meilleur suivi et une mise en place plus efficace de la refacturation des consommations d'énergie dans le cadre du groupement d'achat d'électricité (les dépenses et les recettes sont au même taux et le delta de 2022 a été résorbé, + 0,8M€).

## Répartition des recettes de fonctionnement



## Répartition des dépenses de fonctionnement





## 2- Les grands équilibres financiers 2016-2023

### Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

- **Epargne de gestion** = \_Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

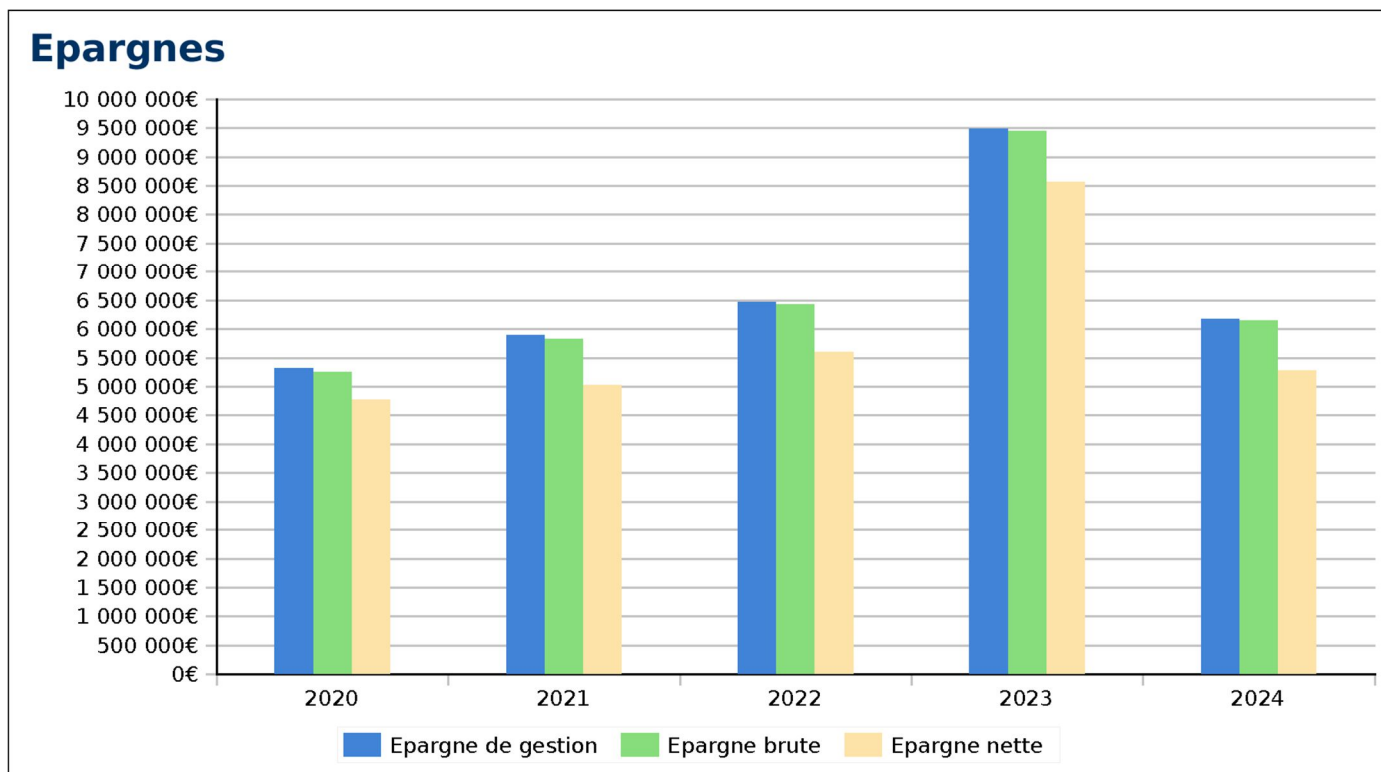
|          | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montants | 5 323 083 | 5 890 659 | 6 469 564 | 9 484 057 | 6 171 602 |

- **Epargne brute** = \_Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

|          | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montants | 5 259 737 | 5 833 011 | 6 425 691 | 9 447 890 | 6 144 265 |

- **Epargne nette** = \_Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

|                             | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recettes de fonctionnement  | 14 091 765 | 15 401 237 | 15 980 805 | 21 774 875 | 19 309 102 |
| Epargne de gestion          | 5 323 083  | 5 890 659  | 6 469 564  | 9 484 057  | 6 171 602  |
| Epargne brute               | 5 259 737  | 5 833 011  | 6 425 691  | 9 447 890  | 6 144 265  |
| Taux d'épargne brute (en %) | 37,32 %    | 37,94 %    | 40,21 %    | 43,4 %     | 31,82 %    |
| Epargne nette               | 4 770 164  | 5 026 880  | 5 595 551  | 8 565 112  | 5 276 107  |



- **Epargne brute** = \_C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

### 3- Evolution des programmes travaux 2020-2024

#### LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

##### Les dépenses prévues au PPI

|                                | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | Total              |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| DSP IRVE                       | 0                 | 169 962           | 159 501           | 208 542           | 143 470           | 681 475            |
| Georeferencement des réseaux   | 304 064           | 365 771           | 389 668           | 215 653           | 150 000           | 1 425 156          |
| Matériel-mobilier              | 0                 | 337 977           | 1 225             | 186 927           | 200 000           | 726 129            |
| PROGRAMME SD 2022-2026         | 0                 | 0                 | 2 284 428         | 4 050 834         | 4 500 000         | 10 835 262         |
| Programme travaux EP 2020-2021 | 6 580 144         | 5 110 491         | 0                 | 0                 | 0                 | 11 690 635         |
| Programme travaux EP 2022-2027 | 0                 | 0                 | 3 160 948         | 3 087 802         | 2 500 000         | 8 748 750          |
| RESTRUCTURATION LOCAUX SDE07   | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 750 000           | 750 000            |
| developpement informatique     | 40 601            | 29 765            | 107 652           | 58 013            | 200 000           | 436 031            |
| programme travaux ER 2020-2026 | 13 665 348        | 17 293 491        | 18 622 440        | 16 272 563        | 14 000 000        | 79 853 842         |
| subventions EP-CEE 2020-2026   | 1 613 267         | 1 221 669         | 1 409 681         | 994 055           | 1 000 000         | 6 238 672          |
| <b>Total</b>                   | <b>22 203 424</b> | <b>24 529 126</b> | <b>26 135 543</b> | <b>25 074 389</b> | <b>23 443 470</b> | <b>121 385 952</b> |

##### Les financeurs du PPI

|                | 2020             | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | Total             |
|----------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| COMMUNE RURALE | 2 246 750        | 2 259 130         | 1 125 297         | 1 181 413         | 956 500           | 7 769 090         |
| COMMUNES       | 0                | 0                 | 3 559 948         | 5 435 646         | 5 609 099         | 14 604 693        |
| DIVERS         | 0                | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 |
| FACE           | 6 888 407        | 7 922 478         | 8 804 363         | 7 900 135         | 5 500 000         | 37 015 383        |
| <b>Total</b>   | <b>9 135 157</b> | <b>10 181 608</b> | <b>13 489 608</b> | <b>14 517 194</b> | <b>12 065 599</b> | <b>59 389 166</b> |

## Le financement global du PPI

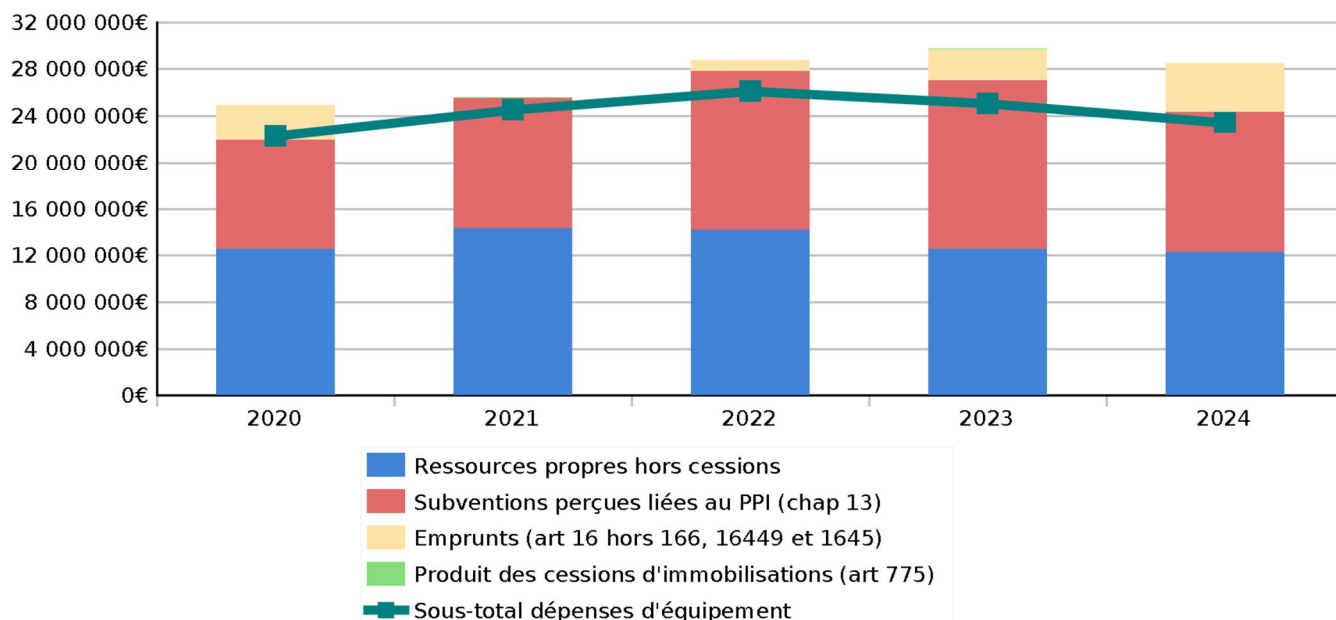
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement.

Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

|                                                     | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Epargne nette (a)                                   | 4 770 164         | 5 026 880         | 5 595 551         | 8 565 112         | 5 276 107         |
| FCTVA (b)                                           | 907 965           | 1 138 243         | 868 761           | 983 546           | 1 271 270         |
| Autres recettes (c)                                 | 6 894 100         | 8 148 086         | 7 740 206         | 3 000 703         | 5 714 115         |
| Produit de cessions (d)                             | 0                 | 28 800            | 0                 | 4 000             | 0                 |
| <b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b> | <b>12 572 229</b> | <b>14 342 009</b> | <b>14 204 518</b> | <b>12 553 361</b> | <b>12 261 493</b> |
| Subventions perçues (liées au PPI) (f)              | 9 373 882         | 11 239 452        | 13 594 073        | 14 517 194        | 12 065 599        |
| Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)             | 3 000 000         | 0                 | 930 210           | 2 635 592         | 4 135 593         |
| <b>Financement total h = (e+f+g)</b>                | <b>24 946 111</b> | <b>25 581 462</b> | <b>28 728 801</b> | <b>29 706 147</b> | <b>28 462 685</b> |

|                               |                |                   |                |                  |                |
|-------------------------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>-86 867</b> | <b>-1 094 355</b> | <b>514 905</b> | <b>1 427 214</b> | <b>588 504</b> |
|-------------------------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|

## Répartition du financement de l'investissement



## **Les actions 2024 à retenir en chiffres**

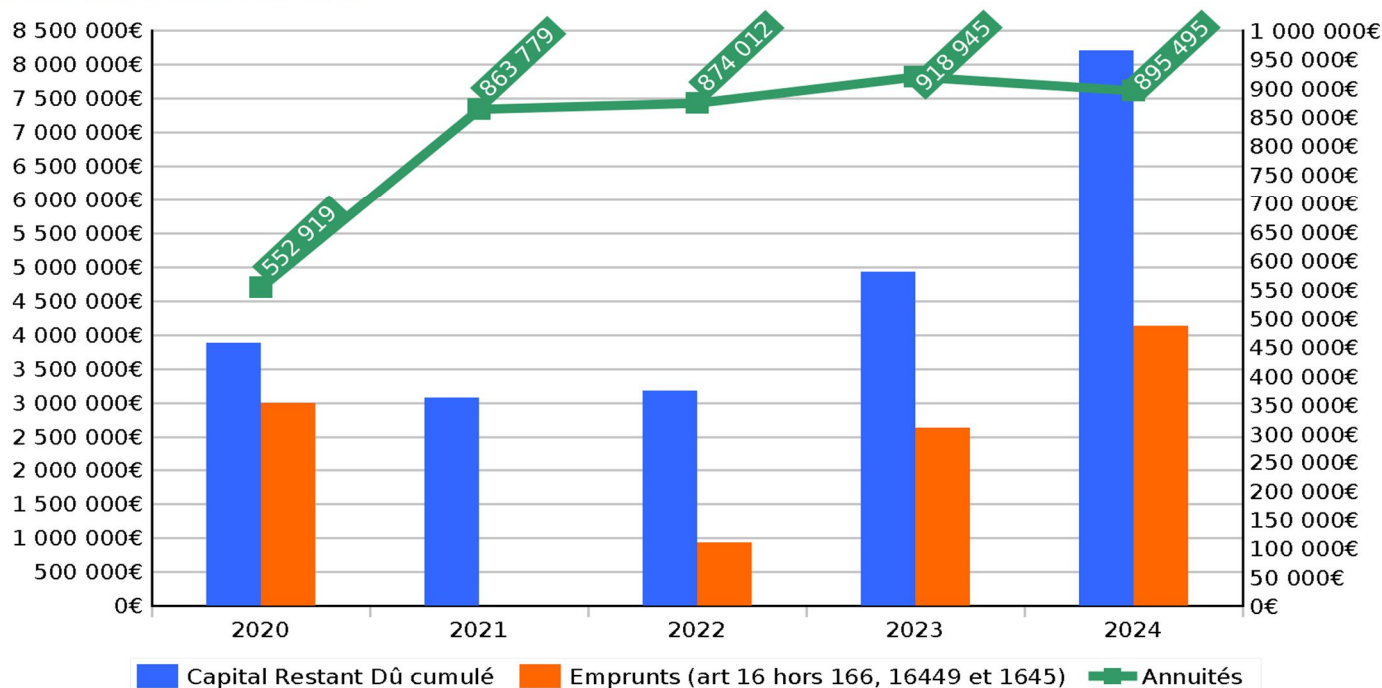
- Une Programmation Pluriannuelle d'Investissement gérée en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements pour :
  - Compétence Eclairage Public : une AP de 25.5 M€ de 2023-2027 des CP ouverts comme indiqués dans le tableau ci-dessus par nature de travaux :
    - Schémas Directeurs
    - Travaux divers
  - Compétence Electrification Rurale : des Autorisations de Programmes pluriannuelles de 14M€ de 2024-2026 des CP ouverts comme indiqués dans le tableau ci-dessus par financement :
    - FACE
    - Fonds propres
    - Exceptionnel
- Le SDE07 souhaite développer un service dédié aux communes à travers les intercommunalités en apportant des conseils en matière de maîtrise des énergies et transition énergétique. A cet effet, des économistes de flux seront recrutés et mis à disposition des collectivités pour envisager de travailler sur des projets transversaux.
- Une expérimentation devrait être menée sur les objets connectés, compétence inscrite dans les statuts du Syndicat. Le SDE07 souhaite créer un réseau public d'objets connectés ou se raccrocher à un réseau existant. Plusieurs études ont démontré la pertinence de la démarche car l'usage de ces objets croît d'au moins 30% par an. Les collectivités sont en demande. L'intérêt d'un tel réseau se résume ainsi :
  - Besoin accru des collectivités pour un territoire intelligent
  - Baisse des coûts de fonctionnement
  - Indépendance des opérateurs privés/location
  - Maîtrise du développement par les collectivités
  - Mutualisation et économies d'échelles
  - Compatibilité et cohérence des matériels utilisés
  - Exploitation des données efficace et contrôlée
- La restructuration des locaux du SDE07 suite au jury de concours lancé en 2023.
- Les 60 ans du Syndicat : un évènement marquant pour la vie de la collectivité à célébrer en tant que partenaire institutionnel incontournable en matière de transition énergétique sur notre territoire.

## **Point EMPRUNTS**

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif :



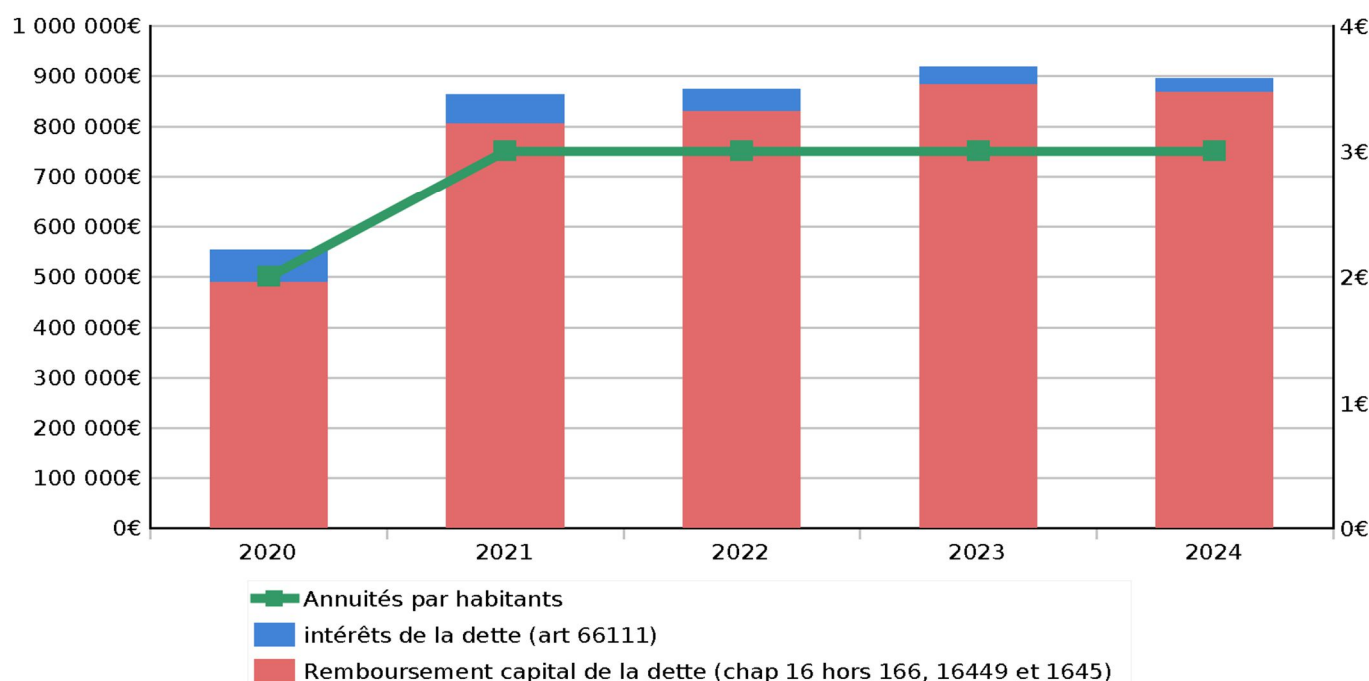
## Encours de dette



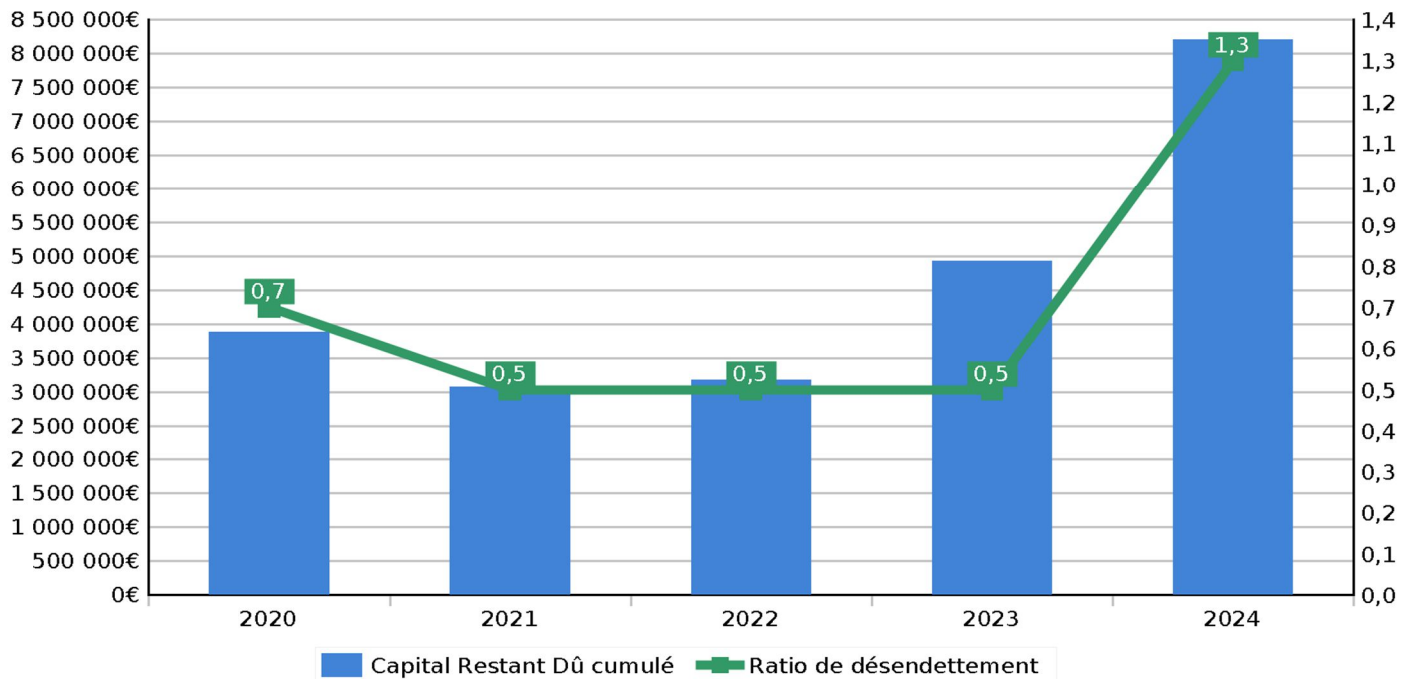
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

|                      | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Annuités             | 552 919 | 863 779 | 874 012 | 918 945 | 895 495 |
| Evolution n-1 (en %) | 50,05 % | 56,22 % | 1,18 %  | 5,14 %  | -2,55 % |
| Capital en euro      | 489 573 | 806 131 | 830 140 | 882 778 | 868 158 |
| Intérêts en euro     | 63 346  | 57 648  | 43 872  | 36 167  | 27 337  |

## Remboursement



## Capacité de désendettement



## EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2020-2024

### Indicateur d'évolution de la ressource humaine :

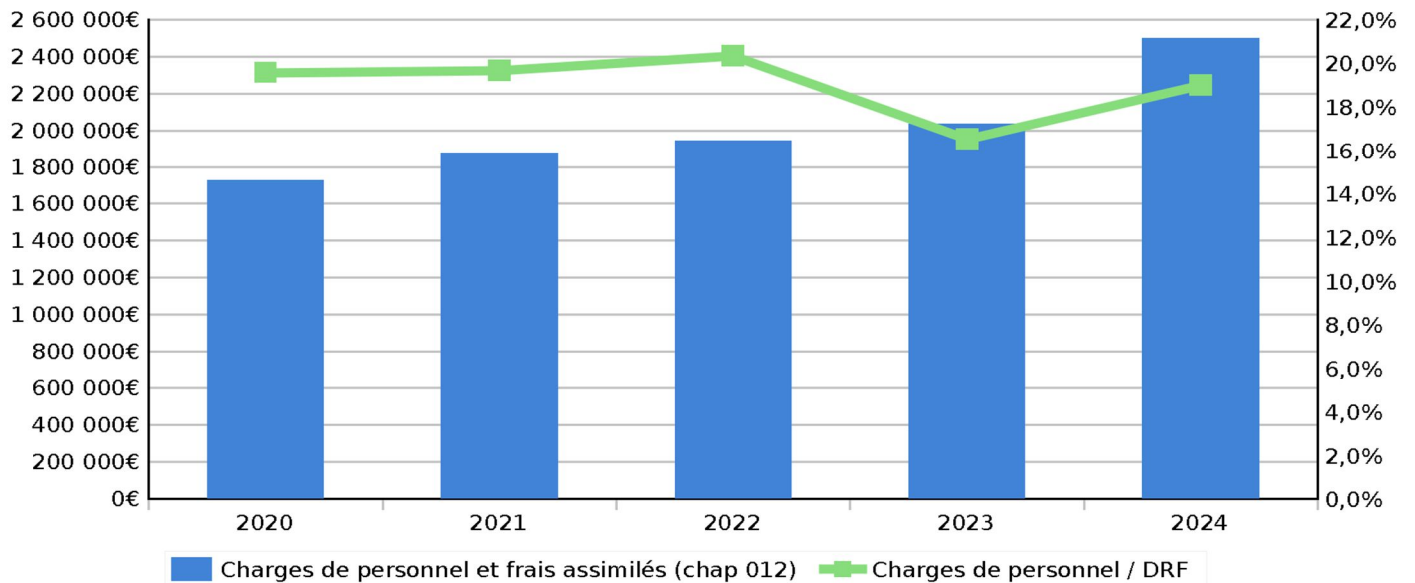
Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

| 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 728 319 | 1 876 855 | 1 942 275 | 2 034 510 | 2 500 000 |

**Ratio :** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

| 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 19,57 % | 19,67 % | 20,33 % | 16,51 % | 18,99 % |

## Charges de personnel



### Bilan arrivées/départs 2023

- 2 départs en catégorie B et 1 départ en catégorie C
  - 1 fin de contrat
  - 1 démission
  - 1 départ en retraite
- 1 congé maternité en catégorie C
- 3 arrivées en catégorie B et 2 en catégorie C
  - 4 titulaires par mutation (dont 2 détachement)
  - 1 contractuel
- 1 remplacement congé maternité

### Prospective 2024

- 1 départ à la retraite
  - 1 poste de catégorie B
- Mise en place du Plan Mobilité pour les collaborateurs pouvant en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Affectation de la Prime « Pouvoir d'Achat » après avis du CST
- 1607H : mise en conformité de la délibération suite saisine préfectorale
- Analyse sur le télétravail et son extension à l'ensemble du personnel et réflexion sur les cycles de travail.
- Politique de revalorisation de salaires à mettre en œuvre
- Travail sur la complémentaire santé et la prévoyance.

Aucun avantage en nature consenti aux collaborateurs, seul le Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction.

## En Conclusion

### LES RATIOS du SDE07

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

|          |          |          |          |          |          |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Ratio 1  | 28       | 30       | 30       | 38       | 41       |
| Ratio 2  | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| Ratio 3  | 44       | 48       | 50       | 68       | 60       |
| Ratio 4  | 72       | 79       | 84       | 82       | 84       |
| Ratio 5  | 12       | 10       | 10       | 15       | 26       |
| Ratio 6  | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| Ratio 7  | 19,57 %  | 19,67 %  | 20,33 %  | 16,51 %  | 18,99 %  |
| Ratio 9  | 66,15 %  | 67,17 %  | 64,99 %  | 60,65 %  | 72,68 %  |
| Ratio 10 | 162,64 % | 165,17 % | 167,64 % | 120,09 % | 139,18 % |
| Ratio 11 | 27,56 %  | 19,98 %  | 19,88 %  | 22,64 %  | 42,45 %  |

**Ratio 1**= Dépenses réelles de fonctionnement / population

**Ratio 2**= Produit des impositions directes / population

**Ratio 3**= Recettes réelles de fonctionnement / population

**Ratio 4**= Dépenses d'équipement brut / population

**Ratio 5**= Encours de la dette / population

**Ratio 6**= Dotation globale de fonctionnement / population

**Ratio 7**= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

**Ratio 9**= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 10**= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 11**= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement